

01 sep 2017 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 1er septembre 2017

Désignation de membres francophones du Collège du Service de conciliation fiscale

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à désigner deux membres francophones du Collège du Service de conciliation fiscale.

Suite à l'annulation, par le Conseil d'Etat, de l'arrêté royal du 22 février 2016 désignant deux membres francophones du Collège du Service de conciliation fiscale pour une durée de cinq ans à partir du 1er mai 2015, un nouvel appel aux candidats appartenant au rôle linguistique français a été publié au Moniteur belge du 29 mai 2017.

Après les examens et interviews, il apparaît que MM. Pierre Goblet et Roland Rosoux possèdent le plus de qualités et d'aptitudes à exercer la fonction et sont donc désignés en tant que membres du Collège du Service de conciliation fiscale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>